mines de Liévin, appelée plus vulgairement l'Ile-du-Diable.

Dillan est un assez grand garçon, maigre et presque imberbe, buveur et querelleur. D'intelligence fruste et bornée, il passe son temps entre la fosse et le cabaret. Célibataire, sans famille, manquant de direction, il est tombé dans l'alcoolisme et ses traits ravagés portent le stigmate de cette funeste passion, qui vient de le conduire au meurtre.

LA VISITE AUX ESTAMINETS

Gustave Dillan est en pension au cabaret Quignan, à Angres-Liévin, sur le chemin de grande communication.

Mercredi, ayant touché sa paie, il fit de nombreuses stations dans les estaminets du voisinage, si bien que, le soir, ivre et pour ainsi dire irresponsable de ses actes, il cherchait querelle à tout venant.

A sept heures, il rencontrait un nommé Roblin et se livrait sur lui à des voies de fait.

A huit heures et demie, nouveau pugilat avec un autre individu, le sieur Martinache. De nombreux coups furent échangés de part et d'autre. Mais, cette fois, la gendarmerie intervint.

LA FATALITE

Dillan fut reconduit chez lui par les gendarmes, qui l'obligèrent à se coucher. Ils partirent ensuite, estimant qu'il n'y avait plus rien à craindre de l'humeur batailleuse de l'ivrogne. Hélas ! ils se trompaient et sans doute eut-il mieux valu qu'ils missent, pour une nuit, Dillan dans l'impossibilité de poursuivre ses belliqueux exploits.

A peine les gendarmes étaient-ils partis, que l'ancien enfant assisté se leva pour boire encore, pour se quereller toujours.

Il se présenta au cabaret Lherbier, où une nouvelle société musicale donnait une répétition. Dans l'état où il était, le patron refusa de le recevoir.

Dillan partit furieux.

LA VICTIME

Il rencontra, en face de l'estaminet Quignan, un de ses amis, le jeune César-Léon-Désiré Desailly, né le 16 juillet 1886, à Angres, domicilié chez ses parents, cabaretiers au même lieu.

Ce jeune homme travaille à la fosse n° 1 des mines de Liévin. Il connaissait parfaitement Dillan, avec lequel il entretenait d'assez bons rapports en camaraderie.

Que se passa-t-il entre les deux jeunes gens ?

Desailly fit-il à son ami, ivre et débraillé, des reproches sur sa conduite, et celui-ci, exaspéré, les prit-il pour une provocation ?

Dillan voulut-il tout simplement donner libre cours à sa colère et exercer ses muscles sur son ami ?

On ne sait au juste et l'enquête démêlera difficilement la vérité.

Toujours est-il qu'on entendit tout - coup, des estaminets voisins, des cris de : « A moi ! Au secours ! »

Dillan venait de porter deux terribles coups de couteau à Desailly, dont un seul eut suffi à occasionner la mort.

L'arme a pénétré de plusieurs centimètres en pleine poitrine et dans le côté droit.

Desailly, qui râlait sur le sol, fut aussitôt transporté chez ses parents, où il expira en arrivant.

L'ARRESTATION DU MEURTRIER

Est-ce cynisme ou inconscience ? Dillan, le meurtre accompli, s'en fut tranquillement laver son arme à la fontaine. Arrêté par la gendarmerie, il a paru véritablement étonné, tout comme s'il était victime d'un abus de pouvoir. Il ne se rendait pas compte de son acte.

Nous l'avons aperçu, hier matin, dans la chambre de sûreté de la gendarmerie de Liévin.

Dessaoulé, hirsute, hagard, vêtu d'un pantalon déchiré, d'une chemise et d'un tricot, le tout couvert de sang, Gustave Dillan, avec sa face pâle, marbrée de coups, griffée et couturée, est bien ce qu'il est convenu d'appeler une épave de l'alcoolisme.

Il ignorait encore, à ce moment, la mort du malheureux Desailly. La nouvelle lui sera seulement apprise par M. le procureur de la République de Béthune, qui a été prévenu télégraphiquement.

L'arme dont s'est servi Dillan est un mauvais couteau à trois lames, tout ébréché.

Le désespoir des parents de Desailly fait peine à voir.

M. H.

Les Grèves de La Gorgue-Estaires

M. le préfet du Nord vient d'adresser aux délégués ouvriers et aux délégués patrons, la très importante lettre suivante :

Messieurs,

La grève de La Gorgue-Estaires dure depuis le 15 avril.

Il y aura donc bientôt deux mois que les patrons ne fabriquent plus et que les ouvriers ne travaillent plus.

La prolongation d'un pareil état de choses entraîne ou entraînera fatalement la ruine des uns ou la misère des autres.

Tous les efforts ont été tentés : l'intervention officieuse du maire d'Estaires, du juge de paix de Merville ont successivement échoué.

M. le sous-préfet d'Hazebrouck s'est rendu maintes fois sur les lieux, il a reçu les ouvriers et les patrons à plusieurs reprises dans son cabinet.

Je n'ai pas été plus heureux dans la réunion où j'avais convoqué, le 29 mai, à la préfecture, cinq délégués des patrons et cinq délégués des ouvriers.

Après une discussion de huit heures, les parties se sont séparées sans avoir pu se mettre d'accord.

Malgré les diverses tentatives que M. le sous-préfet d'Hazebrouck a faites depuis, d'après mes instructions, les pourparlers n'ont même pas pu être repris.

On n'aperçoit donc aucune chance d'aboutir à un arrangement amiable par une discussion directe ou indirecte entre les deux parties.

Il est cependant éminemment désirable que le travail puisse être repris dans une région où, jusqu'ici, il n'avait pas été interrompu.

J'estime donc et toute personne de sang-froid et de bon sens estimera comme moi qu'il ne reste plus qu'une ressource pour en finir, c'est de soumettre les rares questions le devrais dire, l'unique question qui reste encore en suspens, à l'appréciation et au jugement d'un arbitre ou de plusieurs arbitres. Les points à juger sont d'ordre essentiellement professionnel et technique : l'arbitre ou les arbitres devraient donc, à mon sens, être choisis parmi les professionnels du tissage de toile ou de coton, ou d'industries similaires ; si l'on veut, par une exagération de scrupules, éviter toute espèce de suspicion et ne pas prendre les arbitres parmi ceux qui font les mêmes genres qu'à La Gorgue et à Estaires.

L'arbitrage, volontairement accepté par les deux parties aurait le très grand avantage de sauvegarder à la fois l'amour-propre et l'intérêt des ouvriers et des patrons ; chacun pourrait, la tête haute, se soumettre à une sentence désintéressée qui ne ferait apparaître ni vainqueur ni vaincu, qui serait acceptée d'avance par un engagement réciproque et qui ferait disparaître enfin la grève et son cortège de misères.

Je fais donc un dernier appel public et solennel à la bonne volonté et à la raison des patrons et des ouvriers. Je leur offre une solution honorable. J'ai la confiance qu'ils ne me repousseront pas.

Je prie MM. les délégués des ouvriers et MM. les délégués des patrons de me faire connaître leur réponse motivée dans le plus bref délai possible.

Le préfet du Nord,
L. VINCENT.

LE BON PATRON !

On nous rapporte un fait inouï, incroyable, que nous serions heureux de voir démentir.

Le vieux papa Jourdain François-Louis, âgé de 82 ans, beau vieillard encore vert, a passé quarante ans de sa vie au service de M. Lefranc, l'un de nos patrons d'Estaires. Il a pendant ce long espace tenu tous les emplois, rendu tous les services ; il était en dernier lieu veilleur de nuit et acceptait en outre de faire les commissions dans la journée. Quand on est si vieux, bien qu'on se soit usé au service du patron, il faut être très scrupule pour gagner encore un morceau de pain.

Voici la grève : des troupes se gardent l'immeuble de M. Lefrancq aux frais des contribuables ; le père Jourdain va donc pouvoir se reposer ; après quarante années de labeur chez le même patron, voici pour lui des journées sans fatigue.

Oui, Jourdain va se reposer, mais pas comme vous pensez : il vient d'être « remercié » ; on n'a pas besoin de veilleur de nuit quand les soldats sont là ; on jette le vieux sur le pavé, purement et simplement...

VIVE L'ARMEE !

Nos braves troupiers du 73e de ligne se morfondent ici depuis près de trois mois. Ils n'ont certes nul agrément, au contraire. Déjà Nadaud avait chanté qu'il n'est pas facile de garder la propriété. Pensez-vous que les patrons « protégés » aient, je ne dirai pas une ombre de reconnaissance, mais le moindre égard pour le pioupiou qui monte la garde devant leurs usines ? Jugez-en :

Le même M. Lefrancq a tenu à se signaler ici encore. Accidentellement, un petit soldat casse le verre d'une lampe électrique : on lui en fait rembourser le prix ! C'est odieux ; mais, de plus, si M. le capitaine commandant la compagnie a eu connaissance du fait et l'a toléré il a manqué à son devoir. Il y a en effet des circulaires ministérielles formelles et très nettes qui défendent de faire payer à un homme le bris accidentel ou non, d'objets mobiliers. Que l'on veuille ergoter, il n'en est pas moins certain que le cantonnement chez M. Lefrancq est un casernement. Et je conseille vivement au troupier lésé, de s'adresser par la voie hiérarchique, aussi haut qu'il le faudra ; justice lui sera faite et M. Lefrancq lui remboursera ce petit bénéfice de l'occupation de grève.

Un autre fait achèvera de montrer la bonté d'âme de cet industriel.

Ne vient-il pas de menacer les troupiers placés chez lui, de faire traduire en conseil de guerre, celui qui se permettrait de cueillir une fraise dans son jardin. Nos militaires n'en soupçonnaient même pas l'existence, m'affirmaient-ils. Pourquoi s'étonner si notre mère Eve fut maudite jusqu'à sa dix-millième génération, pour avoir croqué la pomme avec son mari !

C'est égal, quand on songe que ce sont ces gens-là qui s'égosillent à crier : « Vive l'armée !... »

A M. LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Je voudrais, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, vous narrer un fait que vous ignorez sans doute et qui illustre singulièrement la gendarmerie de votre beau département.

Ces jours derniers, quelques délégués grévistes s'en furent à Isbergues, faire appel à la solidarité des travailleurs de cette cité. Ils y avaient été invités du reste et veux dire tout de suite qu'ils y ont reçu plus fraternel accueil, qu'ils y ont fait une collecte abondante.

Or, comme ce sont de braves gens respectueux des lois et règlements ils avaient écrit à M. le maire de la commune et avaient obtenu l'autorisation de quêter. Et c'est ainsi que régulièrement, ils s'installèrent à Isbergues.

Des gendarmes survinrent, se pipitèrent sur eux et avec l'urbanité qu'on leur connaît quand ils s'adressent à de pauvres hères, ils intimèrent brutalement à nos délégués, l'ordre de ne plus quêter.

L'un d'eux, garçon fort avisé, exigea son autorisation en due forme. Mal lui en prit.

« Eh ! que nous importe cette autorisation du maire ; je vous défends de quêter ici. Je vous fera le plus important de ces personnes ; et il daigna ajouter : « Si je vous trouve, ou bien si vous faites quelque « rassemblement » ce » je vous emmène à Béthune. »

Je sais bien, Monsieur le Préfet, que le maire d'Isbergues est un socialiste et on m'a affirmé qu'à vos yeux ce titre ne suffisait pas pour votre modeste collaborateur. Mais c'est égal, pour nous, respectueux par tradition de toute autorité constituée, nous pouvons la conduite de Messieurs les gendarmes, plutôt... disons incorrecte, pour employer respectueux.

Je dois ajouter que M. le maire d'Isbergues fut aussi de cet avis.

Prévenu de cet incident, il quitta son travail, — il déchargeait un bateau, — et avec vos pandores un entretien dont je ne pas en connaissance. J'en sais seulement la conclusion : nos grévistes continuèrent à quêter, en paix ; les gendarmes firent demi-tour et s'éloignèrent, et l'un d'eux chantonnait : « Brigadier, vous aviez raison. »

Je suis persuadé que ce rapport de route tout intéressant qu'il soit, n'est pas parvenu jusqu'à vous, Monsieur le Préfet.

Qui décrira jamais l'état d'âme d'un gendarme quand il entrevoit un gréviste !

CONFERENCE

Nous rappelons que c'est aujourd'hui vendredi, que le citoyen Slauve-Evausy prendra la parole à l'estaminet du « Blessé de Saint-Privat ». Réunion à une heure du soir.

Un lieutenant faussaire

A LILLE

Le lieutenant Labitte, dont l'odyssée est maintenant connue de tous nos lecteurs, a été interrogé hier, ainsi que sa fiancée et sa mère.

Le général Loyer, dont le lieutenant Labitte avait utilisé la signature, s'est rendu au Palais, vers cinq heures de l'après-midi. Il est probable que le général Loyer retirera sa plainte et que, de ce fait, l'affaire sera classée.

Dans ces conditions, le mariage si brusquement interrompu serait réalisé à brève échéance.

Commencée dans la forme dramatique, l'aventure se dénouera comme il est d'usage dans les comédies.

LES CONGRÉGATIONS

A LILLE

Hier, pendant la journée, des bruits circulaient en ville d'après lesquels les scellés devaient être apposés le jour même avant la réunion à la Préfecture, à 9 h. 1/2 du matin, de tous les commissaires de police de Lille, la Sûreté comprise.

M. Lavergny, — le secrétaire de M. Ménage, liquidateur des biens des congrégations — et dont nous avions avant-hier annoncé la présence à Lille était demeuré hier encore.

C'était plus qu'il n'en fallait pour mettre en émoi tous les frocards enfermés dans nos murs.

Aussi avons-nous observé dans les rues un mouvement inaccoutumé d'hommes-femmes.

Sur ordre de M. Lavergny, le juge de paix s'est présenté chez les Camilliens, aux pensionnats de Saint-Léonard, rue Gambetta, 285-287, et de Saint-Joseph, au boulevard Vauban.

Bien entendu, partout les moines ont déclaré illégale l'apposition des scellés et ont introduit une demande en référé. Ce qui a été fait. L'apposition des scellés dans ces trois établissements a été ajournée.

Le bruit qui avait couru qu'il allait être procédé à la fermeture de toutes les chapelles non concordataires de Lille et la banlieue est aussi parfaitement fondé.

Toutefois la date d'exécution que l'on croyait être fixée à hier était prématurée. Ce n'est cependant que partie remise. Le branle est donné l'exécution est proche.

Tous les retiros où se dissimule la moinerie seront enfin fermés, depuis la moindre chapelle jusqu'à la célèbre Treille de la rue de la Monnaie.

Ajoutons cependant pour couper court à un bruit qui s'est répandu aussi hier que l'annonce de la fermeture des maisons de femmes — notamment celle d'Esquermes — est absolument controuvée.

Aucune mesure de ce genre ne saurait momentanément être prévue, le sort des congrégations de femmes étant toujours en suspens devant le Parlement.

LES REDEMPTORISTINES DE SAINT-AMAND

Le tribunal civil de Valenciennes a rendu hier après-midi son jugement dans l'instance pendante entre M. Boneill, liquidateur des nonnettes, dites Rédemptoristines de Saint-Amand, et M. Grimonprez, propriétaire de l'immeuble.

Le tribunal a décidé que les droits de M. Grimonprez ne sauraient être contestés par le liquidateur. Que ce dernier ne saurait d'ailleurs arguer de nullité l'acquisition de M. Grimonprez en se basant sur ce que cette acquisition aurait été faite au cours du délai imparti par la loi aux congrégations de se dissoudre.

« Ce jugement, dit le « Valenciennois », a produit dans le monde du palais une certaine sensation. »

Il est sûr que cette « sensation » se produira aussi « dans le monde » des républicains de la région. Il est non moins certain qu'ils s'indigneront plus qu'ils ne s'étonneront, de la façon dont certains magistrats entendent défendre la République.

Découverte d'un noyé

A TOURCOING

Hier matin, vers 6 heures, des passants ont retiré du canal, près de la passerelle du Blanc-Seau, le corps d'un individu paraissant âgé d'une cinquantaine d'années et dont la casquette avait été trouvée flottant au bord de l'eau.

Le cadavre transporté à la Morgue de l'hôpital fut bientôt reconnu comme étant celui d'un nommé Emile Dehaut, 53 ans, tisserand, demeurant à Touffiers.

L'enquête de la police a révélé que le désespéré avait fait la noce pendant plusieurs jours avant de se donner la mort.

Navrante coïncidence : la femme de Dehaut a péri, il y a quelques années, dans les mêmes circonstances.

Une Tourquennoise noyée

A ERQUINGHEM

Ainsi que nous l'avons annoncé avant-hier, des mariniers ont repêché mardi matin à Erquinghem-Lys, près d'Armentières, le corps d'une vieille femme de 60 ans.

L'identité de cette malheureuse a pu être établie : c'est une nommée Virginie Ceuninck, 67 ans, ménagère, demeurant à Tourcoing, rue de Gand, cour Bossut.

Cette femme était partie dimanche à Lille, en compagnie de son mari, chez des parents qui habitent Wazemmes. Pendant la nuit, elle se leva et disparut.

Son absence fut signalée à la police, qui fit procéder à des recherches.

La femme Ceuninck ne jouissait plus depuis quelque temps de la plénitude de ses facultés.

Sa famille a été la reconnaître à l'hôpital d'Erquinghem.

Suicide d'une jeune femme de Landas

A BRUXELLES

Nous lisons dans l' « Etoile Belge : »

Mercredi après-midi, un peu avant quatre heures, une femme se tuait dans un fiacre au moment où celui-ci passait, boulevard Botanique, devant l'hôpital. Cette désespérée avait pris le fiacre devant la gare du Nord, rue de Brabant, et avait dit au cocher de la conduire au bois de la Cambre.

Mais au moment où le véhicule, dont le cheval marchait au pas, arrivait à hauteur de la grille de l'hôpital, le cocher entendit une détonation provenant de l'intérieur du fiacre. Il sauta à bas de son siège, ouvrit la portière et aperçut sa cliente dont la bouche et le menton étaient inondés de sang. La pauvre femme, [illegible] grave.

Des agents accoururent sur ces entrefaites, ordonnèrent au cocher de conduire la blessée à l'hôpital. On la déposa dans la salle de visite mais elle expira presqu'aussitôt alors que les médecins s'empressaient autour d'elle. M. Mahieu, officier de service au commissariat de la rue de Ligne, fut prévenu d'urgence. Il arriva bientôt et procéda à une enquête.

La jeune femme qui s'est suicidée, boulevard Botanique, serait la nommée Marthe Hembomez, âgée de 22 ans, originaire de Landas (France), modiste, demeurant avec sa sœur, rue des Charbonniers, à Saint-Josse. On ignore la cause du suicide.

La Conférence Jaurès à Douai

Nous rappelons que la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais du Parti Socialiste Français organise, pour le DIMANCHE 28 JUIN, à quatre heures et demie précises du soir, à la salle du Château-Gayant, à Douai, une grande *Conférence publique et contradictoire*, sur la République et le Socialisme, par le citoyen JAURES, vice-président de la Chambre des Députés.

Cette conférence aura lieu sous la présidence du citoyen BASLY, député du Pas-de-Calais.

Le même jour, à sept heures du soir, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes, grand banquet par souscription offert aux citoyens Jaurès et Basly.

Prix d'entrée de la conférence : 50 centimes.

Dépôt central des cartes d'entrée à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes.

Dépôts : Au *Réveil du Nord*, 44, rue de Béthune, à Lille, et aux sièges des groupes socialistes, démocratiques et ouvriers, dans toutes les autres localités.

Prix du banquet : 3 fr. 50.

Il est rappelé que les portes de la salle de conférence seront ouvertes pour les dames un quart d'heure avant l'ouverture définitive.

— La Commission a décidé d'accorder l'entrée gratuite de la conférence Jaurès, aux vieillards de l'Hospice général, qui auront, eux aussi, le droit de pénétrer dans la salle un quart d'heure avant l'ouverture définitive des portes.

—Le citoyen Jaurès arrivera à Douai le samedi 27 juin dans l'après-midi.

Le 28 juin, il sera accompagné des députés Basly, Lamendin et Selle.

—La commission invite les porteurs de carnets, à les faire rentrer avec l'argent des cartes vendues, pour samedi midi au plus tard, à la « Taverne, 3, rue de Valenciennes, à Douai.

—Les citoyens commissaires chargés du service d'ordre par les groupes de l'arrondissement, sont priés de se trouver à la « Taverne », dimanche 28 juin, à deux heures précises.

— Toutes les dispositions ont été prises pour assurer à la conférence du Château-Gayant, le succès le plus complet en même temps que la *liberté de contradiction* et un *calme absolu*.

Dernière Heure

Les Elections allemandes

Le scrutin de ballottage. — Nouvelle victoire socialiste.

Berlin, 25 juin. — Aujourd'hui a eu lieu le scrutin de ballottage pour les élections au Reichstag.

A l'heure actuelle TRENTE SOCIALISTES SONT ELUS AU SECOND TOUR.

Les socialistes conservent Magdebourg et Manheim ; ils gagnent Leipzig, Kaemberg, Mayence, Breslau, Francfort-sur-le-Mein, Munich.

Un candidat du centre est élu à Cologne, contre un socialiste.

Dix libéraux de différentes nuances et huit nationaux libéraux sont élus. A Strasbourg, M. Riss, libéral, est élu.

A Metz, dans la circonscription de Thionville-Boulay, M. Mérot, député sortant, indépendant, est élu avec 4.000 voix de majorité contre M. Bour, candidat du centre.

Les nationaux libéraux et les libéraux de la nuance de MM. Richter et Barth conservent presque tous leurs anciens mandats. Néanmoins, le leader du parti national libéral, M. Bassermann est battu à Carlsruhe par un socialiste.

A Berlin, dans la seule circonscription qui n'avait pas, dès le premier tour, été conquise par le socialisme, c'est le candidat libéral qui a été élu contre le socialiste.

Au total, en additionnant les résultats des deux tours, il y a donc, à l'heure actuelle, QUATRE-VINGT-HUIT socialistes élus. Tous les résultats ne sont pas encore connus.

On sait que dans la dernière législative, le Reichstag ne comptait que 58 socialistes.

Exploits de bandits en Belgique

Lessines, 25 juin. — Quatre bandits, ayant le visage noirci avec de la suie, ont pénétré dans l'habitation des époux Berte, septuagénaires, domiciliés au hameau de Ginlinreau-Gury (Belgique).

Après avoir frappé la femme, qu'ils ont laissée pour morte, et enfermé le mari dans un coffre, les malfaiteurs ont dévalisé l'habitation des deux victimes [illegible] graves.

La police est, assure-t-on, sur la trace des bandits.

Un tamponnement

Limoges, 25 juin. — Ce matin, à neuf heures, par suite d'une erreur d'aiguillage, un train en manœuvre a tamponné, à l'entrée du tunnel de la gare de Montjovis, un train de matériaux.

Un nommé Lanarde, qui se trouvait sur la troisième voiture, a été tué net. Quatre autres ouvriers ont été blessés.

Trois wagons ont été brisés.

On a procédé immédiatement au déblaiement de la voie, où la circulation a été rétablie dès dix heures.

La Révolte des Moines

CONDAMNATION DE FROCARDS

Montpellier, 25 juin. — Quatorze Salésiens de dom Bosco, de l'orphelinat de Saint-Antoine, poursuivis en mai 1902 devant le tribunal correctionnel pour infraction à la loi sur les congrégations, avaient été acquittés, leur sécularisation ayant été établie.

Sur un appel du ministère public, cette affaire était venue le 20 du courant devant la cour, qui avait renvoyé le prononcé de l'arrêt à aujourd'hui. La cour réforme le jugement du tribunal et condamne les Salésiens chacun à seize francs d'amende avec sursis.

La cour de Nîmes, saisie par la cour de cassation de l'affaire des Salésiens de dom Bosco établis à Nice, Toulon et Aix, acquittés en première instance et en appel par la cour d'Aix, a rendu aujourd'hui son arrêt.

« Considérant que ces religieux ont, à l'aide d'un subterfuge, cherché à se soustraire à la loi de 1901 », la cour condamne chacun d'eux à 25 francs d'amende, aux frais et à la fermeture de leurs établissements.

La seconde chambre de la cour de Caen a rendu son arrêt dans les poursuites intentées aux Rédemptoristes d'Argentan ; le jugement du tribunal correctionnel d'Argentan est confirmé ; les condamnations à l'amende prononcées pour infraction à la loi sur les associations sont maintenues.

Incident dans un Congrès de Chimistes

Rome, 25 juin. — Le « Secolo XIX » rapporte un incident qui s'est produit, ces jours derniers, au congrès international de chimie de Berlin.

Lorsque les travaux du congrès furent terminés, les délégués français proposèrent de choisir Rome comme siège du prochain congrès ; les délégués autrichiens se rallièrent, au contraire, à une proposition qui désignait Londres. Ils ajoutèrent que, du reste, « à Rome », on n'aurait que le beau ciel et les beaux yeux des femmes à admirer.

Ces paroles, que le journal taxe d'inconvenantes, furent couvertes par les protestations et par les sifflets de la majorité de l'assemblée. Un des délégués italiens, le sénateur Paterno, prit immédiatement la parole, et, s'adressant dans des termes très vifs aux Autrichiens, « à nos excellents alliés », dit ironiquement le «Secolo XIX », il déclara :

« Il nous importe peu qu'on choisisse Rome ou Londres, mais je fais observer aux messieurs de l'empire allié que l'Italie, en fait de progrès scientifiques, n'est pas inférieure aux autres pays, et qu'à Rome, outre le beau ciel et les beaux yeux des femmes, il y a beaucoup de choses à admirer et à apprendre. Du reste, je ne suis pas étonné de l'ignorance des Autrichiens ; ils connaissent l'Italie de 1859, l'Italie qui était sous leur oppression ».

« Ces déclarations ajoute le « Secolo XIX », furent accueillies par les applaudissements de l'assemblée. Les délégués autrichiens se contentèrent de ricaner.

» Comme conclusion, Rome fut choisie comme siège du prochain congrès.

» Les délégués français et allemands ont voté pour Rome ».

Evasion d'un détenu

Besançon, 25 juin. — Une évasion peu banale s'est produite, cet après-midi, au palais de justice.

Vers une heure, on descendit de la prison de la Butte un nommé Lucien Schwind, qui subit actuellement une peine de trois mois de prison, pour avoir frappé d'un coup de couteau un sapeur du 4e génie.

A la suite d'une instruction ouverte par M. Blum, relativement à une agression nocturne compliquée de vol, ce magistrat décida de faire comparaître devant lui Schwind qu'il supposait être un des agresseurs.

Avant l'interrogatoire, Schwind fut introduit dans la chambre de sûreté. Le gendarme qui le conduisait le fit passer devant lui, puis referma la porte. Lorsqu'il se retourna quelques instants après, le prisonnier n'était plus là. Schwind était monté sur une chaise et avait pris la fuite, en passant par un œil de bœuf qui s'ouvre sur le grand hall du palais de justice, à une hauteur de 1 mètre 50 environ.

Gendarme et agents de police se mirent aussitôt à la recherche du fugitif. Malgré toute l'activité et le zèle déployés par ces fonctionnaires, Schwind est resté jusqu'ici introuvable.

LE CRIME D'UN FOU

Dijon, 25 juin. — Un garçonnet [illegible] âgé de quatorze ans, domestique, après une absence d'environ quinze ans, était rentré au pays natal, à Thorey-sous-Charny (Côte-d'Or), pour soigner, disait-il, une maladie nerveuse, et avait pris pension [illegible]

Dans la soirée, Mercier, qui avait dû s'absenter pour servir des consommateurs, entendit son petit garçon de deux ans pousser, tout à coup, des cris déchirants. Il rentra précipitamment et vit Bizouard qui maintenait le pauvre enfant sur des charbons ardents.

Meunier se jeta sur le fou devenu furieux et put lui arracher l'enfant dont les vêtements étaient presque déjà entièrement brûlés.

Des voisins aidèrent à maintenir le fou, dont la surexcitation était terrible. Les gendarmes de Villeaux, avisés, l'emmenèrent devant le juge d'instruction de Semur, qui requit le docteur Simon pour l'examiner.

Bizouard va être envoyé à l'asile d'aliénés de Dijon, où il y a déjà trois de ses frères et sœurs internés.

Congrès des ouvriers de la marine

Paris, 25 juin. — Ce matin s'est ouvert, à la Bourse du travail, le congrès des ouvriers des ateliers de la marine.

Les délégués représentaient les ateliers de Guérigny, Rochefort, Toulon, Lorient, Indret, Ruelle, Cherbourg et le laboratoire central.

M. Kieroch, délégué de Guérigny, présidait cette première séance, qui a été consacrée à la vérification des mandats.

Les congressistes ont demandé une audience à M. Pelletan, ministre de la marine, pour lui exposer la question des chauffeurs et mécaniciens allant aux essais en mer, et aussi pour protester contre la décision ministérielle du 5 juin dernier, qui a provoqué un abaissement des salaires. Enfin, dans leur entrevue, les délégués traiteront encore de la question de l'avancement.

---

lançait derrière lui, mais un cri du P. C. A. qui pensait à tous les retint :

« Malheureux... gare à la foudre !... »

Du reste, en dehors du danger très réel qu'il leur signalait, on ne pouvait guère courir sur ces pentes abruptes, ravinées, transformées en torrents, en cascades, par toute l'eau du ciel qui tombait. Et le retour fut sinistre, à pas lents sous la folle radée, parmi les courts éclairs suivis d'explosions, avec des glissades, des chutes, des haltes forcées. Pascalon se signait, invoquait tout haut, comme à Tarascon, « sainte Marthe et sainte Hélène, sainte Marie-Madeleine, » pendant qu'Excourbaniès jurait : « Coquin de sort ! » et que Bravida, l'arrière-garde, se retournait saisi d'inquiétude :

« Quel diable est-ce qu'on entend derrière nous ?... ça siffle, ça galope, puis ça s'arrête... » L'idée du chamois furieux, se jetant sur les chasseurs, ne lui sortait pas de l'esprit, à ce vieux guerrier. Tout bas, pour ne pas effrayer les autres, il fit part de ses craintes à Tartarin qui, bravement, prit sa place à l'arrière-garde et marcha la tête haute, trempé jusqu'aux os, avec la détermination guette que donne l'imminence d'un danger. Par exemple, rentré à l'auberge, lorsqu'il vit ses chers alpinistes à l'abri, en train de s'étriller, de s'essorer autour d'un énorme poêle en faïence, dans la chambre du premier étage où montait l'odeur du grog au vin commandé, le président s'écouta frissonner et déclara, très pâle : « Je crois bien que j'ai pris le mal... »

« Prendre le mal ! » expression de terroir sinistre dans son vague et sa brièveté, qui dit toutes les maladies, peste, choléra, vomito negro, les noires, les jaunes, les foudroyantes, dont se croit atteint le Tarasconnais à la moindre indisposition.

Tartarin avait pris le mal ! Il n'était plus question de renartir, et la délégation ne demandait que le repos. Vite, on fit bassiner le lit, on pressa le vin chaud, et, dès le second verre, le président sentit par tout son corps doutilet une chaleur, un picotis de bonne augure. Deux oreillers dans le dos, un « plumeau » sur les pieds, son passe-montagne serrant la tête, il éprouvait un bien-être délicieux à écouter les ruissèlements de la tempête, dans la bonne odeur de sapin de cette pièce rustique aux murs en bois, aux petites vitres plombées, à regarder ses chers alpinistes pressés autour du lit, le verre en main, avec les tournures hétéroclites que donnaient à leurs types gaulois, sarrasins ou romains, les courtines, rideaux, tapis dont ils s'étaient affublés, tandis que leurs vêtements fumaient devant le poêle. S'oubliant lui-même, il les questionnait d'une voix dolente.

« Etes-vous bien, Placide ?... Spiridion, vous semblez souffrir tout à l'heure ?... »

Non, Spiridion ne souffrait plus ; cela lui avait passé en voyant le président si malade. Bravida, qui accommodait la morale aux proverbes de son pays, ajouta cyniquement : « Mal de voisin réconforte et même guérit !... » Puis ils parlèrent de leur chasse, s'échauffant au souvenir de certains épisodes dangereux, ainsi quand la bête s'était retournée, furieuse ; et sans complicité de mensonge, bien ingénument, ils fabriquaient déjà la fable qu'ils raconteraient au retour. Soudain, Pascalon descendu pour aller chercher une nouvelle tournée de grog, apparut tout effaré, un bras nu hors du rideau à fleurs bleues qu'il ramenait contre lui d'un geste pudique à la Polyeucte. Il fut plus d'une seconde sans pouvoir articuler tout bas, l'haleine courte : « Le chamois ! »

— Eh bien, le chamois ?...

— Il est en bas, à la cuisine... Il se chauffe !...

— Ah ! val...

— Tu bêdines !...

— Si vous alliez voir, Placide ? »

Bravida hésitait. Excourbaniès descendit sur la pointe du pied, puis revint plus vite tout de suite, la figure bouleversée... Deux fois en plus fort !... le chamois buvait du vin chaud.

On lui devait bien cela à la pauvre bête, après la course folle qu'elle avait menée dans la montagne, tout le temps relancée ou rappelée par son maître qui, d'ordinaire se contentait de la faire évoluer dans la salle pour montrer aux voyageurs comment elle était d'un facile dressage.

« C'est écrasant ! » dit Bravida, n'ayant plus de comprendre, tandis que Tartarin enfonçait le passe-montagne en casquette de mèche sur ses yeux pour cacher aux [illegible] la douce hilarité qui le gagnait en contrant à chaque étape, avec ses trucs ses comparses, la Suisse rassurante [illegible] Bompard.

X

L'ascension de la Jungfrau. — Vé, [illegible] œufs. — Les crampons Kennedy ne [illegible] chent pas, la lampe à chalumeau non [illegible]. — Apparition d'hommes masqués [illegible] châtel du Club alpin. — Le président de la crevasse. — Il y laisse ses lunettes [illegible] sur les cimes. — Tartarin devenu dieu.

Grande affluence, ce matin-là, à l'hôtel Bellevue, sur la Petite Scheideck. Malgré la pluie et les rafales, on avait dressé des tables dehors, à l'abri de la véranda, et tout un étalage d'alpenstocks, gourdes, longues-vues, coucous en bois sculpté, touristes pouvaient en déjeunant contempler à gauche, à quelque deux mille mètres profondeur, l'admirable vallée de Grindelwald ; à droite, celle de Lauterbrunnen, face, à une portée de fusil, [illegible] immaculées, grandioses, de la Jungfrau, ses névés, ses glaciers, toute cette blancheur réverbérée illuminant l'air alentour, faisant les verres encore plus transparents, les nappes encore plus blanches.

Mais, depuis un moment, l'attention générale se trouvait distraite par une caravane tapageuse et barbue qui venait d'arriver à cheval, à mulet, à âne, même en chaise à porteurs, et se préparait à l'escalade par un déjeuner copieux, plein d'entrain, dont le vacarme contrastait avec les airs ennuyés, solennels, des Riz et Proneaux très illustres réunis à la Scheideck : lord Chipendale, le sénateur belge et sa famille, le diplomate austro-hongrois, d'autres encore. On aurait pu croire que tous ces gens barbus attablés ensemble allaient tenter l'ascension, car ils s'occupaient à tour de rôle des préparatifs de départ, se levaient, se précipitaient pour aller faire des recommandations aux guides, inspecter les provisions, et, d'un bout de la terrasse à l'autre, ils s'interpellaient de cris terribles :

« Hé ! placide, vé la terrine si elle est dans le sac ! — N'oubliez pas la lampe à chalumeau, au moucins. »

Au départ, seulement, on vit qu'il s'agissait d'une simple conduite, et, que, de toute la caravane, un seul allait monter, mais quel un !

« Enfants, y sommes-nous ? » dit le bon Tartarin d'une voix triomphante et joyeuse où ne semblait pas l'ombre d'une inquiétude pour les dangers possibles du voyage, son dernier doute sur le truquage de la Suisse s'étant dissipé le matin même devant les deux glaciers de Grindelwald, précédés chacun d'un guichet et d'un tourniquet avec cette inscription : « Entrée du glacier : un franc cinquante. »

Il pouvait donc savourer sans regret ce dégoût en moyenne, la joie de se sentir regardé, envié, admiré par ces effrontées petites misses à coiffures étroites de jeunes garçons, qui se moquaient si gentiment de lui au Rigi-Kulm et, à cette heure, s'enthousiasmaient en comparant ce petit homme avec l'énorme montagne qu'il allait gravir. L'une faisait son portrait sur un album, celle-ci tenait à honneur de toucher son alpenstock ! » « Tchimpègne !... Tchimpègne !... s'écria tout à coup un long, funèbre Anglais au teint briqueté s'approchant le verre et la bouteille en mains. Puis, après avoir obligé le héros à trinquer :

« Lord Chipendale, sir... Et vô ?

— Tartarin de Tarascon.

— Oh ! yes... Tartarine... Il était très joli nom pour un cheval... » dit le lord, qui devait être quelque fort sportsman d'outre-Manche.

Le diplomate austro-hongrois vint aussi serrer la main de l'Alpiniste entre ses mitaines, se souvenant vaguement de l'avoir entrevu à quelque endroit : « Enchanté !... enchanté !... » Anonna-t-il plusieurs fois, et ne sachant plus comment en sortir, il ajouta : « Compliments à madame... » sa formule mondaine pour brusquer les présentations.

Mais les guides s'impatientaient, il fallait atteindre avant le soir la cabane du Club Alpin où l'on couche en première étape, il n'y avait pas une minute à perdre. Tartarin le comprit, salua d'un geste circulaire, sourit paternellement, aux malicieuses misses, puis, d'une voix tonnante :

« Pascalon, la bannière ! »

Elle flotta, les méridionaux se découvrirent, car on aime le théâtre, à Tarascon ; et sur le cri vingt fois répété : « Vive le président !... Vive Tartarin... Ah ! Ah ! *fen-de brut*... » la colonne s'ébranla, les deux guides en tête, portant le sac, les provisions, des fagots de bois, puis Pascalon tenant l'oriflamme, enfin le P. C. A. et les délégués qui devaient l'accompagner jusqu'au glacier du Guggi. Ainsi déployé en procession avec son claquement de drapeau sur ces fonds mouillés, ces crêtes dénudées ou neigeuses, le cortège évoquait vaguement le jour des morts à la camp